

# Conseil Municipal

Ordre du jour ➤➤➤

## Séance du vendredi 24 avril 2026 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.**

### **Sont présents, les Elus suivants :**

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Pierre BAYART, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Laurent HAINAUT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur René FLINOIS, Madame Noémie DELATTRE, Madame Laure DERNONCOURT, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Didier DUBOIS, Madame Michèle ULATOWSKI, Monsieur Thomas KAPEREK, Monsieur Sylvain NOEUVEGLISE, Madame Fanny BRIOIS, Madame Annie GALLET, Madame Marjorie GAUDET, Madame Émeline DELPLANQUE et Madame Christelle DUPONT

### **Étaient absents et représentés :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Karine BLOCH a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Sylvie RIGOBERT, Madame Gaétane CABARET a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Arnaud BLOCH a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Monsieur Didier DUBOIS, Madame Rose-Marie CYBULSKI a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Cédric RENAUT a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Marjorie GAUDET, Monsieur Jordan CARESMEL a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Fanny BRIOIS, Monsieur Abdel BRIKI a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Émeline DELPLANQUE

### **Étaient absents excusés et non représentés :**

Néant.

### **Étaient absents non représentés :**

Néant.

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de désigner Monsieur Lionel COURTIN secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 07 avril 2026

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.**

## **Motion**

1- Défense de l'école René Goscinny et opposition à la fermeture d'une classe

## **Finances / Marchés publics**

2- Élection du Président de séance au vote des comptes financiers uniques

3- Comptes financiers uniques 2025

4- Affectation des résultats 2025

5- Fixation des taxes directes locales 2026

6- Budget primitif 2026

7- Rattrapage des amortissements non constatés - Autorisation de mouvement du compte 1068

8- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2025

9- Participation exceptionnelle de la commune – surconsommation d'eau au camping municipal

10- Avenant au contrat de délégation de service public – Camping municipal

## **Développement urbain et durable**

11- Démolition d'un bâtiment communal – 11 rue Basly

## **Questions politiques**

12- Désignation d'un correspondant défense

13- Désignation des élus au sein d'habitat insertion

14- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

15- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

## **Enseignement - Enfance – Jeunesse**

16- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole du Vaal Vert- année 2026

17- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole Goscinny année 2026

18- Signature de la convention de partenariat avec Impact Oval

19- Modalité de financement du permis de conduire

## **Citoyenneté**

20- Signature d'une convention dans le cadre de la fête foraine 2026 sur les modalités de soutien financier aux professionnels forains

## **Culture**

21- Signature d'une convention dans le cadre du festival « les petits bonheurs » 2026 avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay (CABBALR)

## **Sports**

22- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - UCD – année 2026

**Conseil Municipal**  
**Séance du vendredi 24 avril 2026 18h30**  
**au sein de l'Hôtel de Ville**

**Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :**

- 1- Défense de l'école René Goscinny et opposition à la fermeture d'une classe
- 2- Élection du Président de séance au vote des comptes financiers uniques
- 3- Comptes financiers uniques 2025
- 4- Affectation des résultats 2025
- 5- Fixation des taxes directes locales 2026
- 6- Budget primitif 2026
- 7- Rattrapage des amortissements non constatés - Autorisation de mouvement du compte 1068
- 8- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2025
- 9- Participation exceptionnelle de la commune – surconsommation d'eau au camping municipal
- 10- Avenant au contrat de délégation de service public – Camping municipal
- 11- Démolition d'un bâtiment communal – 11 rue Basly
- 12- Désignation d'un correspondant défense
- 13- Désignation des élus au sein d'habitat insertion
- 14- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 15- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- 16- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole du Vaal Vert- année 2026
- 17- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole Goscinny année 2026
- 18- Signature de la convention de partenariat avec Impact Oval
- 19- Modalité de financement du permis de conduire
- 20- Signature d'une convention dans le cadre de la fête foraine 2026 sur les modalités de soutien financier aux professionnels forains
- 21- Signature d'une convention dans le cadre du festival « les petits bonheurs » 2026 avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay (CABBALR)
- 22- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - UCD – année 2026

**La délibération adoptée à 21 voix pour et 8 abstentions est la suivante :**

Pour le groupe « Divion pour vous » (Madame Emeline DELPLANQUE, Monsieur Abdel BRIKI, Madame Christelle DUPONT)

Pour le groupe « Divion, votre vision » ( Monsieur Cédric RENAUT, Monsieur Jordan CARESMEL, Madame Fanny BRIOIS, Madame Annie GALLET, Madame Marjorie GAUDET)

- 6- Budget primitif 2026

## **Divers**

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2026-015 à 2026-017 sont jointes en annexe.

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement**